



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE ECONOMIE

Affaire suivie par : Noémie ORRIOLS

N°D2022-156-DTE

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION 2022 ENTRE E-SY COM (MA VILLE MON SHOPPING) ET FUMEL VALLÉE DU LOT

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le souhait de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique de développement économique, de renforcer ses actions auprès des commerçants et artisans locaux grâce à la mise en place d'une solution numérique de vente en ligne « Ma Ville Mon Shopping » proposée par la société E-SY COM, filiale du groupe La Poste ;

Vu la plateforme « Ma Ville Mon Shopping » qui permet de référencer les différents commerces de la Communauté de communes Fumel Vallée du Lot avec une description des offres de chacun ainsi que leur localisation et des informations pratiques ;

Considérant les missions d'E-SY COM (propriétaire de la plateforme « Ma Ville Mon Shopping ») qui commercialise auprès des collectivités sous forme :

- d'une part, d'une installation de la plateforme, incluant la formation des commerçants et artisans, l'animation des « Cityzens »
- et d'autre part, d'un abonnement pour la phase de fonctionnement. La digitalisation est un des meilleurs moyens pour les commerçants de faire gagner leur point de vente en visibilité ;

Considérant la digitalisation comme une solution essentielle dans un processus de développement ou de redynamisation d'un territoire ;

Considérant la proposition de prestation relative à la mise en place de la plateforme numérique « Ma Ville Mon Shopping » ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De valider le contrat de prestation entre E-SY COM et Fumel Vallée du Lot pour la mise en place de la plateforme « Ma Ville Mon Shopping » ;

2°) – D'autoriser la mise en place de la solution numérique « Ma Ville Mon Shopping » sur le territoire de Fumel Vallée du Lot au profit des artisans et commerçants locaux ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20220907-D2022_156_DTE-AR
Reçu le 13/09/2022
Publié le 13/09/2022

3°) – D'accorder pour cette prestation le versement de la somme totale de 9 708,20 € HT soit 11 649,84 € TTC à E-SY COM ;

4°) – D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier ;

5°) – Précise que les crédits afférents sont prévus au BP 2022.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 07 septembre 2022



Le Président,

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 13 septembre 2022

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 13 septembre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com